

Réf: Dossier 372539

## Avis de constitution

### SOCIETE « MAHANAIM OPTIQUE »

Siège Abidjan Abobo Avocatier Lot 1943, Ilot 224,  
Lot 1943, Ilot 224

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06/11/2024, et enregistrés au CEPICI le 19/12/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MAHANAIM OPTIQUE »

Objet : - Vente de verres, accessoires et de lunettes pharmaceutiques.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan Abobo Avocatier Lot 1943, Ilot 224,  
Lot 1943, Ilot 224

Dirigeant(s) Mlle DJIRE AICHA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-09627 du 26/12/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°79826/GTCA/RC/2024 du 26/12/2024

